

SÉANCE DU 2 MAI 2018

DÉCISION N° 2018 / 35 / PNGMDR / 3

**CINQUIÈME ÉDITION DU PLAN NATIONAL
DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L121-1 et suivants, notamment l'article L121-8,
- vu la décision n°2018/30/PNGMDR/1 du 4 avril 2018, décidant de l'organisation d'un débat public sur la cinquième édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs,
- vu la décision n°2018/34/PNGMDR/2 du 2 mai 2018 désignant Madame Isabelle HAREL-DUTIROU comme présidente de la commission particulière du débat public,

sur proposition de Madame Isabelle HAREL-DUTIROU et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Les personnes suivantes sont désignées comme membres de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur la cinquième édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs :

- Monsieur Michel BADRÉ
- Monsieur Pierre-Yves GUIHÉNEUF

La Présidente,



Chantal JOUANNO